



le serment du jeu de Paume



Sieyès

le Serment du Jeu de Paume (20 juin 1789)

Serment prêté par les députés du tiers état de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution au royaume.

Le roi leur ayant interdit, à Versailles, l'accès à la salle des Menus-Plaisirs, où ils délibéraient habituellement, les députés se sont rendus dans une salle voisine, la salle du Jeu de paume

Le serment du Jeu de paume est un engagement d'union pris le 20 juin 1789 à la salle du Jeu de paume, à Versailles, par les 578 députés du Tiers état lors des États généraux de 1789. En réalité, seuls 300 sont présents. Face aux pressions du roi de France Louis XVI, ils font serment de ne pas se séparer avant d'avoir rédigé une Constitution. Cet engagement, sans aucune valeur juridique dans le cadre de l'Ancien Régime, a un impact politique très fort, qui en fait un moment important de la Révolution française. Préfigurant la souveraineté nationale et la séparation des pouvoirs, il amène la réunion des trois ordres (Noblesse, Clergé, Tiers-États) en une « Assemblée nationale constituante », dont sera issue l'abolition de la féodalité (4 août 1789), la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789), et les grands principes de la Constitution (fin 1791).